

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES SPORTS COLLECTIFS

Extrait de l'arrêté du 7 juillet 2006 portant création du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs »

Article 5

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 9 du décret du 31 août 2001 précitées, sont :

- l'attestation de formation aux premiers secours ;
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation ;
- une attestation de réussite aux exigences préalables liées à la pratique personnelle du (de la) candidat(e), délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative ou par un expert désigné par ses soins, dans des conditions définies en annexe III au présent arrêté.

Annexe III

Exigence préalables à l'entrée en formation

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité "activités sports collectifs" du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

L'organisation des tests liés aux exigences préalables d'entrée en formation est proposée par l'organisme de formation dans le dossier d'habilitation et validé par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

L'attestation liée aux exigences préalables d'entrée en formation de la spécialité "activités sports collectifs" est délivrée par un expert désigné par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative, et présent à l'occasion des épreuves mises en œuvre.

I - les tests liés aux exigences préalables avant l'entrée en formation

Être capable de satisfaire un test d'habileté motrice, sports collectifs, d'une séquence d'opposition choisi dans le cadre de deux sports collectifs totalisant une durée de quarante minutes environ.

Les modalités du test d'habileté motrice dans le domaine des sports collectifs, sont proposées par l'organisme de formation dans le dossier d'habilitation.

II - les équivalences

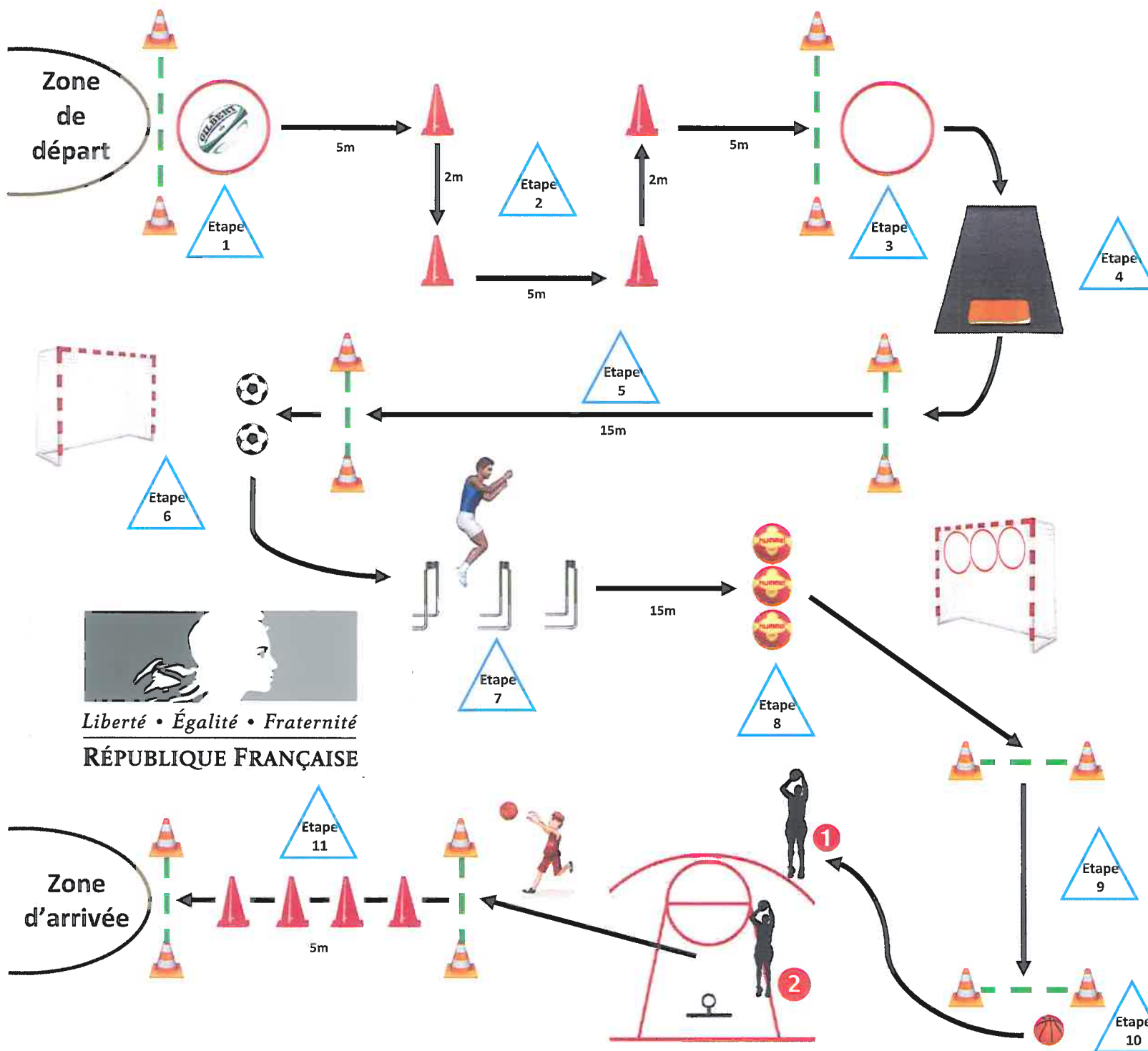
Les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée par le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative sont exemptées des tests précités.

Il en est de même pour les titulaires du BAPAAT et de tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport.

L'attestation de réussite des exigences préalables à l'entrée en formation est délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative, au vu des diplômes mentionnés ci-dessus.

Parcours de motricité BP JEPS ASC 2014

- Elimination du candidat si :
- Il cumule 10 pénalités et plus
 - Le temps de parcours est d'1'20 et plus



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

	Etape 1 Ramasser le ballon dans le cerceau Ballon tombé = 1 pénalité
	Etape 2 Au plot, pas chassé à droite / puis course avant / puis pas chassé à gauche Ballon tombé = 1 pénalité Non-respect du pas chassé = 1 pénalité
	Etape 3 Poser le ballon dans le cerceau Ballon tombé = 1 pénalité Ballon posé hors cerceau = 1 pénalité
	Etape 4 Roulade avant sur le tapis de sol Echec de la roulade = 1 pénalité
	Etape 5 Courir en marche arrière Course arrière non-exécutée = 1 pénalité Distance non respectée = 1 pénalité
	Etape 6 2 Shoots (1 pied droit / 1 pied gauche) But raté = 1 pénalité Pied non respecté = 1 pénalité
	Etape 7 Saut de 3 haies pieds joints (H : 50 cm) Haie touchée = 1 pénalité
	Etape 8 3 Shoots / 1 ballon par cerceau Cible ratée = 1 pénalité
	Etape 9 Ramper au sol sur toute la distance Arrêt dans le déplacement = 1 pénalité
	Etape 10 Ramasser le ballon de Basket Partir en dribble => zone des 3 points Lancer le ballon contre la planche Récupérer le ballon => shoot libre Planche ratée = 2 pénalités Panier raté = 1 pénalité
	Etape 11 Après réception d'un ballon, partir au dribble entre les plots sur la distance Ballon tombé = 1 pénalité Plot touché par le ballon = 1 pénalité



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TEST D'HABILITE MOTRICE BP JEPS Activités Sports Collectifs

Durée :

- Moins de 1 minute et 20 secondes => le candidat est éliminé pour un temps de parcours supérieur ou égal à 1'20 minute

Activités :

1. Démarrer le parcours en ramassant le ballon de Rugby déposé dans un cerceau
2. Courir ballon en main et en sprint (vitesse maximale) au 1^{er} plot, puis pas chassé vers la droite jusqu'au 2^{ème} plot, puis sprint jusqu'au 3^{ème} plot, puis pas chassé vers la gauche jusqu'au 4^{ème} plot, puis sprint jusqu'à la fin du parcours symbolisée au sol par les 2 plots finaux
3. Déposer le ballon de Rugby dans le cerceau de fin de parcours
4. Se diriger vers le tapis de sol, et exécuter une roulade avant
5. Se diriger vers le point de départ de l'atelier suivant (symbolisé par 2 plots), puis engager une course en marche arrière jusqu'à la fin du parcours symbolisée au sol par les 2 plots finaux
6. Se diriger vers les 2 ballons de Football disposés au sol : engager vers le but un 1^{er} shoot pied droit sur le 1^{er} ballon, puis un 2^{cd} shoot pied gauche sur le 2^{ème} ballon
7. Se diriger vers l'atelier suivant, et engager le parcours de saut de haies pieds joints (3 haies à 50 cm de hauteur) sans contact avec les obstacles
8. Se diriger vers les 3 ballons de Handball disposés au sol : réaliser 3 shoots au but, avec 1 ballon envoyé dans chacune des 3 cibles symbolisées par 3 cerceaux dans le but
9. Se diriger vers l'atelier suivant, s'allonger au sol et ramper sans discontinuité toute la distance symbolisée par les plots disposés au sol
10. Ramasser le ballon de Basket Ball, puis partir se placer derrière la zone de lancers à 3 points, puis lancer le ballon sur la planche du panier, puis récupérer le ballon au rebond pour engager ensuite un shoot libre au panier
11. Se diriger vers l'atelier suivant, puis réceptionner un ballon de Basket Ball suite à une passe classique, et engager le parcours en dribble et en slalom entre les plots disposés au sol jusqu'à la zone d'arrivée et de fin d'épreuve

Pénalités :

- Ballon de Rugby tombé lors du parcours : -1 point
- Non-respect de la consigne du pas chassé : -1 point
- Ballon déposé hors du cerceau : -1 point
- Roulade non exécutée : -1 point
- Course arrière non exécutée : -1 point
- Distance de la course arrière non réalisée : -1 point
- But avec ballon de Football raté : -1 point
- Pied de shoot ballon de Football non respecté : -1 point
- Haie touchée lors d'un saut : -1 point
- Cible ratée ballon de Handball : -1 point
- Arrêt sur la distance à ramper : -1 point
- Planche du panier de Basket Ball ratée : - 2 points
- Shoot au panier de Basket Ball raté : -1 point
- Ballon de Basket Ball tombé lors du parcours : -1 point
- Plot touché lors du slalom en dribble : -1 point

Maximum de pénalités autorisées : 9 pénalités (Homme / Femme) => le candidat est éliminé si le nombre de pénalités cumulées est de 10 (ou plus)



BPJEPS activités sports collectifs

Test Exigences Préalable à l'entrée en formation

Epreuve : Séquence d'opposition

Organisme de formation :

Date :

Modalités	2 séquences de 20' séparée par 5' de pause 20' basketball suivies de 20' de hockey en salle
------------------	--

Nom – Prénom du Candidat :

Capacités évaluées	Critères observables
N° 1 : Capacité du candidat à maintenir son effort durant toute la séquence	<ul style="list-style-type: none"> • Possède des qualités physiques : capacité physiologique à tenir un effort. • Possède des qualités motrices : est capable d'enchaîner des tâches motrices : courir sauter, tirer (dissociation haut/bas du corps, latéralité).
N° 2 : Capacité du candidat à réaliser des gestes techniques liés à la pratique des sports collectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Le jeu du porteur de balle : la passe, le tir, le dribble • Le jeu du non porteur de balle : le jeu sans ballon, le démarquage. • Le jeu du défenseur : intercepter, contrer, stopper.
N° 3 : Capacité du candidat à maîtriser les fondamentaux individuels de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • En attaque : Capacité à s'organiser à 2 à 3 pour marquer un point • En défense : Capacité à s'organiser à 2 à 3 pour stopper la progression de la balle ou la récupérer.
N° 4 : Capacité du candidat à adhérer un groupe et de contribuer à sa réussite	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle que joue le candidat dans l'organisation du groupe : leadership, organise le groupe, donne des conseils. • Niveau de participation et d'engagement dans l'action : notion de challenge à vouloir gagner, encouragement de ses partenaires, attitude positive, favorise l'éthique sportive au service du jeu.

PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION	Acquis <input type="checkbox"/> Non Acquis <input type="checkbox"/>
---	---

COMMENTAIRES JUSTIFIANT LA PROPOSITION	NOMS et SIGNATURES